

Quels documents permettent de prouver l'affiliation d'un salarié au CCSS ?

Réponse courte

Pour prouver son affiliation à la sécurité sociale luxembourgeoise, le salarié dispose de plusieurs documents : le **certificat d'affiliation CCSS** (obtenu via [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) ou sur commande, livraison sous 3 jours), la **carte de sécurité sociale** avec le matricule à 13 chiffres, les **bulletins de salaire** mensuels mentionnant les cotisations prélevées (Art. [L.125-7](#) CDT), et des **attestations spécialisées** délivrées par la [CNS](#) (assurance maladie) ou le CNAP (pension).

Le **certificat d'affiliation CCSS** reste le document officiel de référence — il liste toutes les occupations enregistrées, comporte un code QR vérifiable via GouvCheck, et constitue la seule preuve opposable. Le salarié peut le générer lui-même en ligne de manière autonome. L'employeur est responsable de la déclaration d'entrée au [CCSS](#) dans les **8 jours** suivant l'embauche (Art. 425 CSS).

Définition

L'**affiliation** d'un salarié au Luxembourg correspond à son inscription obligatoire auprès du [CCSS](#) (Centre commun de la sécurité sociale) dès le début de la relation de travail. Elle ouvre droit à la couverture complète : assurance maladie ([CNS](#)), pension (CNAP), accident (AAA) et dépendance. La preuve d'affiliation est essentielle pour justifier des droits sociaux auprès des administrations, des prestataires de soins et en cas de contrôle. L'employeur effectue la déclaration d'entrée dans les **8 jours** suivant l'embauche (Art. 425 CSS).

Questions fréquentes

Comment authentifier un certificat d'affiliation ?

L'authentification se fait via l'application GouvCheck disponible sur Google Play Store et Apple App Store. Le code QR du certificat permet une vérification instantanée sans connexion Internet. Cette authentification est en place depuis octobre 2024 pour lutter contre la fraude documentaire.

Comment obtenir une attestation spécialisée de la CNS ?

Le salarié demande une attestation spécialisée à la CNS (assurance maladie) ou au CNAP (pension) selon ses besoins. La demande s'effectue via [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) avec authentification forte ou directement aux guichets. Les attestations détaillent les droits ouverts par branche pour des démarches spécifiques.

Le certificat d'affiliation CCSS est-il opposable ?

Oui, le certificat d'affiliation CCSS reste le document officiel de référence. Il liste toutes les occupations enregistrées, comporte un code QR vérifiable via GouvCheck et constitue la seule preuve opposable. Le salarié peut le générer lui-même en ligne de manière autonome.

Les bulletins de salaire prouvent-ils l'affiliation ?

Oui, les bulletins de salaire mentionnent les cotisations sociales prélevées (pension, maladie, dépendance) et le matricule du salarié, prouvant indirectement l'affiliation au CCSS (art. [L.125-7](#) CT). Cette preuve est complémentaire au certificat officiel et utile pour les démarches courantes.

Quelle responsabilité de l'employeur dans la preuve d'affiliation ?

L'employeur est responsable de la déclaration d'entrée au CCSS dans les 8 jours suivant l'embauche (art. 425 CSS). Sans cette déclaration, le salarié ne peut prouver son affiliation. Tout retard expose à une amende de 50 euros par mois de retard (plafond 2.500 euros).

Quels documents prouvent l'affiliation d'un salarié au CCSS ?

Plusieurs documents : certificat d'affiliation CCSS (via MyGuichet.lu, livraison sous 3 jours), carte de sécurité sociale avec matricule à 13 chiffres, bulletins de salaire mentionnant les cotisations (art. L.125-7 CT), et attestations spécialisées de la CNS ou du CNAP.

Conditions d'exercice

Document	Délivré par	Mode d'obtention
Certificat d'affiliation <u>CCSS</u>	<u>CCSS</u>	<u>MyGuichet.lu</u> (immédiat) ou commande — livraison sous 3 jours ouvrables
Carte de sécurité sociale	<u>CCSS</u>	Délivrée automatiquement après affiliation — matricule 13 chiffres
Bulletin de salaire	Employeur	Remis obligatoirement chaque mois (Art. <u>L.125-7</u> CDT)
Attestation d'affiliation maladie	<u>CNS</u>	Sur demande à la <u>CNS</u> — pour justifier de la couverture maladie
Relevé de carrière	CNAP	Sur demande à la CNAP — droits à la pension constitués

L'employeur est **responsable** de la déclaration d'entrée (Art. 425 CSS) mais **n'est pas le délivrant principal** des certificats officiels — ceux-ci relèvent du CCSS, de la CNS et du CNAP.

Modalités pratiques

Un seul document fait preuve de l'affiliation elle-même ; les autres en sont des indices, utiles mais insuffisants en cas de litige.

Document	Délivré par	Ce qu'il prouve	Obtention
Certificat d'affiliation	Centre commun	Toutes les occupations enregistrées : dates d'entrée et de sortie, employeurs, branches couvertes	MyGuichet.lu , génération immédiate en PDF, ou demande au CCSS
Carte de sécurité sociale	Centre commun	Existence du matricule à treize chiffres ; ouvre le tiers payant	Délivrée automatiquement à la première affiliation
Bulletin de salaire	Employeur	Preuve indirecte : cotisations effectivement retenues sur le salaire	Remis à chaque paiement (art. L.125-7 CT)
Attestation d'assurance maladie	CNS	Couverture maladie à une date donnée	Sur demande
Relevé de carrière	CNAP	Périodes d'assurance mises en compte pour la pension	Sur demande
Extrait de compte cotisations	Centre commun	Cotisations appelées et payées par l'employeur	Mensuel, adressé à l'employeur

Certificat d'affiliation [CCSS](#) : document officiel listant toutes les occupations enregistrées avec dates d'entrée et de sortie, noms des employeurs, branches couvertes. Accessible sur [MyGuichet.lu](#) (génération immédiate en PDF) ou commandé au [CCSS](#) (délai ~3 jours ouvrables). Tous les certificats comportent un **code QR** vérifiable par l'application **GouvCheck** pour confirmer l'authenticité.

Carte de sécurité sociale : délivrée automatiquement lors de la première affiliation ; indispensable pour bénéficier des remboursements [CNS](#) et pour l'ensemble des démarches sociales. Le **matricule à 13 chiffres** est le numéro de référence unique pour toutes les institutions de sécurité sociale luxembourgeoises.

Bulletins de salaire : remis obligatoirement chaque mois par l'employeur (Art. [L.125-7 CDT](#)), ils mentionnent les cotisations sociales prélevées sur le salaire — maladie, pension et dépendance, la cotisation accident étant à la seule charge de l'employeur. Ils constituent une **preuve indirecte** d'affiliation mais ne remplacent pas le certificat officiel en cas de litige.

Attestations spécialisées : la [CNS](#) délivre des attestations d'assurance maladie sur demande ; le CNAP délivre des relevés de carrière sur demande pour les droits à la retraite.

Pratiques et recommandations

Informez systématiquement le nouveau salarié de son numéro de matricule social dès l'affiliation [CCSS](#) confirmée, et l'orienter vers [MyGuichet.lu](#) pour obtenir ses documents en autonomie. Remettre mensuellement un bulletin de salaire conforme (Art. [L.125-7 CDT](#)) et conserver les preuves de déclaration d'entrée [CCSS](#) dans le dossier personnel du salarié.

Les bulletins de salaire ne remplacent pas un certificat d'affiliation officiel CCSS en cas de litige ou de réclamation sociale — rappeler aux salariés cette distinction, notamment lors de démarches de visa, de crédit immobilier ou de contestation de droits sociaux. La remise du bulletin de salaire est gratuite et obligatoire — aucune facturation n'est possible.

Respecter scrupuleusement la confidentialité lors de la manipulation des données personnelles liées à l'affiliation (matricule, relevés CNAP, attestations CNS), conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679). La communication de ces données à des tiers sans accord du salarié est interdite.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 425 CSS (Livre VI)	Déclaration d'entrée au <u>CCSS</u> — délai 8 jours après l'embauche
Art. 442 CSS	Pouvoirs d'examen, de contrôle et d'enquête des organismes de sécurité sociale
Art. <u>L.121-4</u> Code du travail	Mentions obligatoires du contrat (régime de sécurité sociale applicable)
Art. <u>L.125-7</u> Code du travail	Bulletin de salaire — remise mensuelle obligatoire, mentions obligatoires
RGPD (Règlement UE 2016/679)	Protection des données personnelles dans les relations de travail
RGPD (Règlement UE 2016/679)	Protection des données personnelles — accès du salarié à ses données

Le **certificat d'affiliation** CCSS est le seul document officiel opposable prouvant l'existence et les périodes d'affiliation. Son obtention via MyGuichet.lu est immédiate et gratuite pour le salarié. Les bulletins de salaire et la carte de sécurité sociale sont des documents complémentaires utiles mais ne se substituent pas au certificat officiel en cas de litige ou de démarche administrative formelle.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.